

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LA BOITE À SEL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de Troisième Maire-Adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie la Boite à Sel domiciliée 9 rue de Condé – Bureau 3 – 33000 BORDEAUX pour trois représentations du spectacle « La tête » à la Microfolie les 10 et 11 avril 2026 ainsi que l'exposition « Dans la fabrique de la Boite à Sel » dans le hall du théâtre du 28 mars au 11 avril 2026 à l'occasion du festival Le Noob pour un montant de 10.420,30 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 19 mars 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

